BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 48 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 9 JUIN 1994 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE 210 ha A SONO DANS LA VALLEE DU SOUROU

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 5 Décembre 1994 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 09 Juin 1994 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement de l'aménagement de 210 ha à Sono dans la vallée du SOUROU .

Article 2 : La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou , le 5 Décembre 1994 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE /

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE/